



conseil • expertise comptable • audit

Commissaires aux comptes

Anne Laure Destruel

Thierry Marty

Jérôme Cathala

Thierry Eychenne

Sylvie Maguelonne

Sébastien Roch

**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DU LOT**

225, Rue du Pape XXIII

46000 CAHORS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024**

05 63 03 86 65
audit@sodecal.fr

449, Avenue du Danemark
Albasud - BP 364
82000 Montauban

MEMBRE INDÉPENDANT
A U D E C I A

Société de commissaires aux comptes
inscrite sur la liste nationale des
commissaires aux comptes, rattachée à la
Compagnie Régionale des Commissaires
aux comptes de Toulouse
SAS au capital de 7 638 €
RCS Montauban 314 694 481

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024**

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU LOT** relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, notamment en ce qui concerne :

- le correct rapprochement des cotisations et des timbres entre le logiciel de facturation RETRIEVER et la comptabilité ;
- le correct rapprochement des notifications de subventions avec la comptabilité ainsi que le dénouement post-clôture des subventions à recevoir.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

225, Rue du Pape XXIII
46000 CAHORS

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur des éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de son incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montauban, le 19 décembre 2024

SODECAL AUDIT



Anne Laure DESTRUEL
Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024			01/07/2022 au 30/06/2023
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres	59 588,08	57 090,36	2 497,72	5 617,82
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	137 662,01	12 653,82	125 008,19	125 008,19
Constructions	1 167 620,99	788 433,32	379 187,67	402 383,01
Installations techn., matériel et outil. ind.	92 290,42	89 484,77	2 805,65	6 828,33
Autres	263 602,58	205 733,30	57 869,28	74 663,42
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				500,00
TOTAL (I)	1 720 764,08	1 153 395,57	567 368,51	615 000,77
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	8 977,76		8 977,76	11 797,14
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	41 445,36		41 445,36	38 287,53
Créances reçues par legs ou donations	3 984,10		3 984,10	
Autres	207 861,01		207 861,01	180 008,04
Valeurs mobilières de placement	1 704 336,71		1 704 336,71	1 012 716,54
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	491 195,98		491 195,98	1 093 690,33
Charges constatées d'avance	24 504,36		24 504,36	42 289,12
TOTAL (II)	2 482 305,28		2 482 305,28	2 378 788,70
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 203 069,36	1 153 395,57	3 049 673,79	2 993 789,47

BILAN PASSIF

PASSIF		Du 01/07/2023 au 30/06/2024	Du 01/07/2022 au 30/06/2023
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires		67 701,66	67 701,66
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecarts de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité		1 107 180,69	1 107 180,69
Autres		990 706,66	990 706,66
Report à nouveau		-214 575,76	210 736,66
Excédent ou déficit de l'exercice		65 453,08	-425 312,42
	<i>Situation nette (sous total)</i>	2 016 466,33	1 951 013,25
Fonds propres consomptibles			
Subventions d'investissement		0,01	0,01
Provisions réglementées			
	TOTAL (I)	2 016 466,34	1 951 013,26
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés		156 600,68	98 534,26
	TOTAL (II)	156 600,68	98 534,26
PROVISIONS			
Provisions pour risques		85 689,00	131 782,00
Provisions pour charges		71 803,49	129 811,07
	TOTAL (III)	157 492,49	261 593,07
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		34 179,55	13 365,24
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales		82 759,65	88 069,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			1 260,55
Autres dettes		72 294,17	65 285,42
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		529 880,91	514 668,67
	TOTAL (IV)	719 114,28	682 648,88
Ecarts de conversion passif			
	(V)		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	3 049 673,79	2 993 789,47

COMpte DE RÉSULTAT

	Du 01/07/23 au 30/06/24	Du 01/07/22 au 30/06/23
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	827 785,66	622 469,82
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	8 544,15	5 213,00
<i>Dont ventes de dons en nature</i>	434,70	149,50
Ventes de prestations de service	256 987,98	219 718,61
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	239 405,58	149 970,87
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		487,95
Contributions financières	273 345,98	259 705,10
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	202 013,36	95 424,23
Utilisations des fonds dédiés	84 367,53	58 656,22
Autres produits	30 900,00	31 465,12
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 923 350,24	1 443 110,92
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et autres achats	435 084,31	528 120,05
Variation de stock	2 819,38	-7 472,27
Autres achats et charges externes	362 082,87	352 314,48
Aides financières	238 760,13	192 041,00
Impôts, taxes et versements assimilés	28 053,11	30 850,07
Salaires et traitements	393 086,77	320 242,67
Charges sociales	117 900,64	117 410,40
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	59 786,42	63 102,55
Dotations aux provisions	71 803,49	140 449,07
Reports en fonds dédiés	142 433,95	94 984,23
Autres charges	33 999,00	35 029,92
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 885 810,07	1 867 072,17
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	37 540,17	-423 961,25
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	46 063,01	2 266,24
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	46 063,01	2 266,24
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	46 063,01	2 266,24
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	46 063,01	2 266,24

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/07/23 au 30/06/24	Du 01/07/22 au 30/06/23
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	83 603,18	-421 695,01
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	137,31	0,14
Sur opérations en capital		316,61
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	137,31	316,75
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	7 232,41	3 333,36
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	7 232,41	3 333,36
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-7 095,10	-3 016,61
Participation des salariés aux résultats	(VII)	
Impôts sur les bénéfices	(VIII)	600,80
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 969 550,56	1 445 693,91
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 904 097,48	1 871 006,33
EXCÉDENT OU DÉFICIT	65 453,08	-425 312,42

ANNEXE COMPTABLE

ANNEXE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2024 dont le total est de 3 049 673,79 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 65 453,08 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2023 au 30/06/2024.

Ces comptes annuels ont été établis le 21/11/2024.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/06/2024 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Objet social de l'association :

Participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats. Assurer la promotion et la défense de la chasse ainsi que les intérêts de ses adhérents. Apporter son concours à la prévention du braconnage. Organiser la formation des candidats aux épreuves théoriques et pratiques de l'examen pour la délivrance du permis de chasser. Apporter son concours à l'organisation de l'examen du permis de chasser.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

ANNEXE

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	10 à 80 ans ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 ans
- Matériels et outillages industriels	4 à 8 ans ans
- Agencements et installations	4 ans
- Matériel de transport	4 ans
- Matériel de bureau et informat	4 à 5 ans ans
- Mobilier	5 à 10 ans ans
- Collections	non amorti ans

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE

ANNEXE

CADRE A		IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
					suite à réévaluation	acquisitions
INCORPORÉES	Frais d'établissement et de développement		TOTAL			
CORPORELLES	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL	59 588		
	Terrains			137 662		
	Constructions	Sur sol propre		1 063 927		
		Sur sol d'autrui				
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.		103 118		576
	Installations techniques, matériel & outillage industriels			92 290		
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers		11 743		3 372
		Matériel de transport		104 724		
		Matériel de bureau & mobilier informatique		125 895		8 706
		Emballages récupérables & divers		9 161		
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes		TOTAL	1 648 522		12 654
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières			500		
			TOTAL	500		
			TOTAL GENERAL	1 708 610		12 654
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Réévaluation légale/Valeur d'origine
				par virt poste	par cessions	
INCORPORÉES	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
CORPORELLES	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			59 588	
	Terrains					137 662
	Constructions	Sur sol propre				1 063 927
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				103 694
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					92 290
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers				15 115
		Matériel de transport				104 724
		Mat. bureau, inform., mobilier				134 601
		Emb. récupérables & divers				9 161
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes		TOTAL			1 661 176
FINANCIÈRES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières			500		
			TOTAL	500		
			TOTAL GENERAL	500	1 720 764	

ANNEXE

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMobilisations AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		53 970	3 120		57 090
	TOTAL	53 970	3 120		57 090
Terrains		12 654			12 654
Constructions	Sur sol propre	665 963	22 586		688 550
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.	98 699	1 185		99 884
Inst. techniques matériel et outil. industriels		85 462	4 023		89 485
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	4 501	2 207		6 708
	Matériel de transport	51 262	24 510		75 772
	Mat. bureau et informatiq., mob.	121 099	2 155		123 254
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	1 039 639	56 666		1 096 305
	TOTAL GENERAL	1 093 609	59 786		1 153 396

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMobilisations AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement								
Fonds commercial								
Autres immobs incorporelles								
	TOTAL							
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
	TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations								
	TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé								

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étailler					
Primes de remboursement des obligations					

ANNEXE

TABLEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers						
	Provisions pour investissements						
	Provisions pour hausse des prix						
	Amortissements dérogatoires						
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>						
	Pour prêts d'installation						
Autres provisions réglementées							
TOTAL							
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges						
	Prov. pour garanties données aux clients						
	Prov. pour pertes sur marchés à terme						
	Provisions pour amendes et pénalités						
	Provisions pour pertes de change						
	Prov. pour pensions et obligations similaires	131 782			46 093		
	Provisions pour impôts						
	Prov. pour renouvellement des immobilisations						
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations						
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer							
Autres provisions pour risques et charges							
TOTAL							
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		- incorporelles - corporelles - Titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours						
	Sur comptes clients						
	Autres provisions pour dépréciation						
	TOTAL						
	TOTAL GÉNÉRAL		261 593	104 101	157 492		
Dont provisions pour pertes à terminaison							
- d'exploitation							
- financières							
- exceptionnelles							
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée							

ANNEXE

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

La fédération départementale des chasseurs du Lot a décidé de provisionner le montant des engagements de retraite dans ces comptes.

La provision calculée tient compte de :

- L'indemnité brute, égale à 1/5 de mois de salaire par année d'ancienneté, plafonnée à 6 mois de salaire.
- Les charges sociales afférentes,
- un coefficient pondérateur qui est fonction de l'âge actuel du salarié,

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges					
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires	131 782,00		46 093,00		85 689,00
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	129 811,00		58 008,00		71 803,00
TOTAL	261 593,00		104 101,00		157 492,00

Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :

d'exploitation	104 101,00
financières	
exceptionnelles	

ANNEXE

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	11 797,14		2 819,38	8 977,76
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	11 797,14		2 819,38	8 977,76

ANNEXE

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations Prêts (1) (2) Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCONNAT	Clients douteux ou litigieux Autres créances clients Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér. Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux Impôts sur les bénéfices Etat & autres coll. publiques	41 445	41 445	
	Taxe sur la valeur ajoutée Autres impôts, taxes & versements assimilés Divers	181	181	
	Groupe et associés (2) Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3) Charges constatées d'avance	211 383 24 504	211 383 24 504	
	TOTAUX	277 514	277 514	
Renvois (1) (2) (3)	Montant des Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques) Créances reçues par legs ou donations	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	3 984	3 984

ANNEXE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	24 504
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	24 504

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	59 015
Disponibilités	
TOTAL	59 015

ANNEXE

ANNEXE

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres complémentaires	67 701,66				67 701,66
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	1 107 180,69				1 107 180,69
Autres réserves	990 706,66				990 706,66
Report à nouveau	210 736,66			425 312,42	-214 575,76
Excédent ou déficit de l'exercice	-425 312,42		65 453,00	-425 312,42	65 453,00
Subventions d'investissement	0,01				0,01
TOTAUX	1 951 013,26		65 453,00		2 016 466,26

ANNEXE

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	34 180	34 180		
Personnel & comptes rattachés	33 061	33 061		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	33 579	33 579		
Etat & Impôts sur les bénéfices	11 055	11 055		
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	5 065	5 065		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	71 844	71 844		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	529 881	529 881		
TOTAUX	718 664	718 664		

Remarques

- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

ANNEXE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	529 881
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	529 881

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	48 158
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	65 844
TOTAL DES CHARGES À PAYER	114 002

ANNEXE

LES EFFECTIFS

	30/06/2024	30/06/2023
Personnel salarié :	8,00	9,00
Ingénieurs et cadres	3,00	4,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	5,00	5,00
Ouvriers		

ANNEXE

Tableau de suivi des fonds dédiés Ecocontribution

Ressources	Année	Montant initial	Montant révisé	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Utilisation (reprise 7895)	Engagement à affectées	Fonds restants
				A	B	B	C	
CYNOSOCCIT	2022	17 735.96		3 550.03		64.72		3 485.31
BIODIVIN	2023	9 274,33		3 935,65		2 137,48		1 798,17
COUVERTS VGTX	2023	23 841,83		16 081,98		16 081,98		
ILOTBIODIV	2023	29 782,42		29 311,14		29 311,14		
CYNOBS	2023	45 082,46		45 082,46		36 772,21		8 310,00
ACT BIO DIV	2024	21 483,54			256,58		21 226,96	21 226,96
ICE Massif centr	2024	20 651,70					20 651,70	20 651,70
CYNOBS 2030	2024	36 859,99					36 859,99	36 859,99
ILOT BIODIV	2024	31 080,50			1 121,17		29 959,33	29 959,33
JLNP	2024				13 603,25			
TOTAL				98 534,26	14 981,00	84 367,53	108 697,98	122 864,71

Tableau de suivi des autres fonds dédiés

Ressources	Année	Montant initial	Montant révisé	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Utilisation (reprise 7895)	Engagement à affectées	Fonds restants
				A	B	B	C	
TRAME VERTE	2024	60 583,00			26 847,09		33 735,91	33 735,91
TOTAL					26 847,09		33 735,91	33 735,91

Subventions de Fonctionnement octroyées par la fédération départementale :

La fédération départementale des chasseurs du Lot a octroyé différentes subventions au cours de cet exercice, pour un montant de 238 760 euros concernant :

Subvention faisans	860 €
Subventions lièvres	855 €
Subventions perdreaux	1 438 €
Création souilles & points d'e	8 500 €
Création cultures petit gibier	33 603 €
Cultures à gibier	18 958 €
Aménagements terriers	250 €
Girobroyage	7 736 €
Parcs de prélâcher petit gibier	220 €
Divers	1 300 €
Simultir	344 €
Matériel de piégeage	8 330 €
Equipements et habillement sécurité	781 €
Poste Surélevé	4 520 €
Clôtures & matériel de protection	12 254 €
Autres subv. pour protect° cultures	63 549 €
Subv Matériel salle éviscération	27 437 €
Subvention Gestion déchets de venaison	3 516 €
Subventions autres destinataires	9 075 €
Subvention élimination vicères	3 743 €
Apifaune	5 226 €
Couverts d'intérêt faunistique	416 €

ANNEXE

Mileoc zones humides	4 120 €
Aménagements divers programmes	21 753 €

Compte de résultat / répartition analytique

30/06/2024

Section Générale

Produits	971 825 €
Charges	976 876 €
Résultat	- 5 051 €

Section Dégâts

Produits	758 779 €
Charges	688 275 €
Résultat	70 504 €

Section Eco contribution

Produits	238 947 €
Charges	238 947 €
Résultat	0 €

GLOBAL

Produits	1 969 551 €
Charges	1 904 097 €
Résultat	65 453 €